

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE **LA MAISON POUR TOUS DE LA MÈDE** **2025-2026**

Article 1 : Présentation de l'Association

La Maison Pour Tous (MPT) de La Mède est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle propose des activités sociales, sportives et culturelles visant à favoriser l'épanouissement individuel et le lien social dans un cadre laïque et inclusif.

Article 2 : Adhésion et Engagement

L'inscription à une activité implique l'adhésion à la MPT et l'acceptation du présent règlement. Les adhérents participent aux décisions de l'association lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Article 3 : Fonctionnement des Activités

- Les activités se déroulent de septembre à juin.
- Un cours d'essai est offert entre le 9 et le 30 septembre. Passé cette période, il est facturé 10 €, déduits en cas d'inscription.
- La MPT accueille les enfants dès 3 ans, du lundi au samedi matin.
- Durant les vacances scolaires :
 - Toussaint : cours adultes maintenus, stages enfants organisés.
 - Noël : fermeture du 22 décembre 2025 au 5 janvier 2026.
 - Février et avril : cours adultes maintenus, stages enfants organisés la première semaine.
 - Jours fériés : pas d'activités.
 - Pont, fin des activités mercredi 13 mai 2026, reprise lundi 18 mai 2026
 - Pas de cours de yoga et de Pilates (du jeudi) pendant les vacances scolaires.
- Des stages sont proposés aux enfants de 6 à 12 ans pendant les vacances d'octobre, de février, d'avril et en juillet.

Article 4 : Inscriptions et Paiement

- Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- Documents requis :
 - Fiche d'inscription remplie et signée.
 - Certificat médical pour les activités sportives (valable 3 ans, avec questionnaire de santé dès la 2e année).
 - Acceptation signée du règlement intérieur.
- Modalités de paiement : espèces, chèques, chèques-vacances, coupons-sports, divers pass et aides.
- L'adhésion est individuelle ou familiale (tarif dégressif).
- Tout trimestre commencé est dû.
- Licence sportive obligatoire pour certaines activités.
- Aucun remboursement pour les stages, sauf annulation par la MPT.
- Paiement fractionné : septembre, janvier et avril.

Article 5 : Assurance et Responsabilité

- Les adhérents sont couverts par l'assurance MAIF.
- Une adhésion exceptionnelle de 6 € est requise pour les stages multi-activités.

Article 6 : Absences et Arrêts d'Activités

- Aucun remboursement ne pourra avoir lieu sauf pour raison prolongée supérieure à 2 mois justifiée par un certificat médical d'hospitalisation spécifiant la non reprise de l'activité due à l'état de santé de l'adhérent.
- En cas d'arrêt, prévenir le secrétariat et le professeur.

Article 7 : Sécurité et Soins

- Les parents sont informés de tout problème de santé concernant leur enfant.
- Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance médicale.

Article 8 : Gala de Danse

- Un gala annuel est organisé en fin de saison.
- Participation financière au spectacle :
 - 6 € pour les adultes (13 ans et plus).
 - 3 € pour les enfants (7 à 12 ans).
 - Gratuit pour les moins de 6 ans et les danseurs.
- Contribution demandée pour les costumes (chèque encaissé en janvier).

Article 9 : Objets de Valeur et Respect des Locaux

- La MPT décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets personnels.
- Respect du matériel, des locaux et du personnel obligatoire.
- Accès aux salles interdit sans la présence du professeur.
- Après les cours, la responsabilité des enfants incombe aux parents.

Article 10 : Acceptation du Règlement

Toute inscription implique l'adhésion au présent règlement.

Fait à La Mède, le _____

Mention « Lu et Approuvé »

Signature de l'adhérent ou du représentant légal

Le Conseil d'Administration & La Direction